

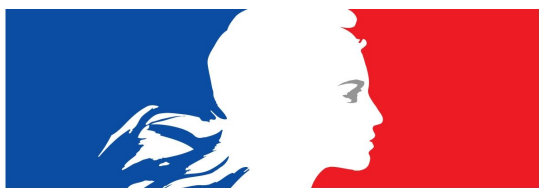
# Les frais de notaire augmentent ...

Au 1er mars 2014, les frais dit de notaire augmentent de 0.07 % ce qui sur une vente de 300.000 € représente 210 €. A qui devons nous cette augmentation ? Et bien à l'alliance parfaite de nos élus qu'ils soient locaux ou nationaux. En effet, l'état a autorisé les départements à augmenter leurs taxes sur l'immobilier avec un plafond de 0.07%. Le gouvernement a ainsi autorisé sans qu'il le fasse lui même à majorer les impôts des Français. Mais par n'importe lequel Français, celui qui achète, celui qui parie sur l'avenir (si si il y en a encore !) celui qui s'endette pour améliorer son quotidien. Tout le monde se dit que cette mesure d'un gouvernement de gauche ne va pas être suivie par les départements de droite, et bien si l'on prend juste l'exemple des alpes maritimes nos conseillers généraux ont non seulement voté la majoration mais en plus en appliquant le taux maxi. Comme tout les professionnels de l'immobilier le savent tout les gouvernants utilise l'immobilier comme une rente captive (Bien que de plus en plus de Français délocalisent leurs résidences principales dans d'autres pays). Entre les plus values immobilières revues et corrigées votées sous l'ancien gouvernement et l'augmentation des taxes, chacun y va de son ingéniosité pour un peu plus charger la barque.

Il est vrai que la pierre malgré tout, reste le placement le plus sur, le plus stable et encore le plus rentable mais jusqu'à quand ? Depuis quelques semaines, les prix annoncés sur les sites internet sont en baisse significative, les vendeurs réalisent (enfin diront certains) que la valeur de leurs villas a baisser depuis 2008 et que si l'on n'a pas vendu dans les 6 mois c'est que le prix en trop élevé.

Après cette augmentation de taxe, nous avons tous le regard fixé sur les taux d'intérêts qui si ceux-ci devait augmenter

ne serait-ce que 1/2 point mettrait à mal toutes les perspectives de reprise de l'immobilier pour les 18 prochains mois.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Augmentation des taxes sur  
les frais de notaire.